MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie de l'armement

-

Décision n° 29 du 10 janvier 2022 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général de la gendarmerie de l'armement

NOR: INTJ2200138S

Le commandant de la gendarmerie de l'armement,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 2365 du 1^{er} décembre 2021 (NOR : INTJ2130665S),

Décide:

Article 1er

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} février 2022 :

Tessier Alain NIGEND: 153 498

Article 2

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} février 2022 :

Moulun Siegfried NIGEND: 212 686

Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du ministère de l'intérieur.

Fait le 10 janvier 2022.

Le général, commandant la gendarmerie de l'armement, M. Hamel